



Doc. 14573
28 juin 2018

L'autonomisation des femmes dans l'économie

Amendement¹ n° 3

Sous-amendement n° 2

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans l'amendement 3, supprimer les mots:

«x.x.2 à soutenir les femmes qui assument des tâches ménagères et de soins non rémunérées, en particulier les soins de maternité, au moyen d'une reconnaissance et d'une valorisation de ces tâches;»

1. 2018 - Troisième partie de session

